CH-RHINO

Société Suisse de Rhinologie Schweizerische Rhinologische Gesellschaft Società Svizzera di Rinologia Swiss Rhinologic Society



Anticorps monoclonaux (« biologics ») dans le traitement des rhinosinusites chroniques.

Papier de recommandation (position paper) de la Société Suisse de Rhinologie et du groupe de travail de Rhinologie de la Société Suisse d'ORL (rédaction janvier 2021)

Préambule: avec les anticorps monoclonaux appelés « biologics » contre les médiateurs de l'inflammation, la médecine moderne dispose d'un groupe de médicaments contre les rhinosinusites chronique avec un type TH2 inflammatoire prédominant. A l'heure actuelle, ces anticorps sont essentiellement utilisés et admis pour le traitement de l'asthme bronchique, de l'urticaire chronique et de la dermatite atopique (anticorps anti-IgE, anticorps anti-IL-5 et anticorps anti-IL4Rα).

Depuis 2019 (Dupilumab) et 2020 (Omalizmab), ces anticorps sont également admis par les offices de régulations américains (FDA) et européens (EMA) pour la rhinosinusite chronique avec polypose nasale. Une telle approbation se prépare en Suisse. Comme il s'agit de traitement chronique et très couteux, quelques <u>réflexions et recommandations</u> s'imposent :

- -Le ou la spécialiste ORL devrait avoir l'expérience régulière dans le traitement des rhinosinusites chroniques, tant médicamenteuse qu'opératoire.
- -Les recommandations faites par la Société Européenne de Rhinologie (EPOS 2020) pour l'utilisation de ces anticorps doivent être considérées. Ces traitements aux anticorps monoclonaux devraient être réservés aux patients chez lesquels les traitements standards ont été épuisés ou restent inefficaces (corticoïdes topiques, systémiques, chirurgie).
- -Comme les anticorps monoclonaux s'adressent à des maladies souvent systémiques au niveau des voies aériennes supérieures et inférieures, l'indication à l'application de ces anticorps devrait être discutée de façon interdisciplinaire avec les collègues immuno-allergologues et/ou pneumologues. A l'inverse, l'application de ces anticorps pour des indications visant une maladie des voies respiratoires basses (asthme) mériterait un bilan ORL afin de définir le status rhinologique.
- -Dans la mesure du possible, les patients éligibles pour des traitements aux biologics devraient être inclus dans des études ou soumis à des contrôles avec documentation régulière afin qu'un suivi de qualité et d'efficacité du traitement puisse être fait de façon prospective ou rétrospective.

-Il s'agit de nouveaux médicaments avec des évolutions et des modifications à venir. Les résultats des traitements appliqués dans la rhino-sinusite chronique vont probablement montrer à quel point ces anticorps et pour quels types de patients ces anticorps seront particulièrement bénéfiques. Les recommandations vont très probablement être redéfinies au fur et à mesure.

Au nom de la Société Suisse de Rhinologie et du groupe de travail de Rhinologie ORL

Dr Ariane Baumann Présidente de la Société Suisse de Rhinologie

Prof. Dr Basile Landis Président du groupe de travail de Rhinologie SSORL

KD Dr Hans Rudolf Briner

Dr Christoph Schlegel-Wagner

PD Dr Michael Soyka